

les partis. Je défie encore une fois les honorables vis-à-vis de me dire laquelle de ces dépenses ils n'auraient pas faite. Peut-être n'ont-ils pas changé d'avis depuis 1957 et estiment-ils toujours qu'une augmentation de \$6 est suffisante?

J'en arrive à l'assistance aux provinces. Tout d'abord, je parlerai des subventions inconditionnelles. Je suis curieux de savoir si le chef de l'opposition désapprouve toujours les programmes à participation. Autrement dit, croit-il réellement à ce qu'il a dit récemment en ce sens dans la ville de Québec? Est-il opposé à des programmes à participation? S'il l'est, les provinces du pays devront prélever de très lourds impôts afin de maintenir le niveau actuel de sécurité. Que dire des dépenses? Les subventions inconditionnelles aux provinces s'élevaient à \$552,653,000 en 1956-1957. Prenons l'année suivante, parce que des modifications sont survenues. En 1957-1958, le montant de ces subventions était de \$658,199,000. On estime qu'elles atteindront cette année \$875,987,000. C'est une augmentation de 323 millions par rapport à 1956-1957. Quand l'opposition dit que nous ne prenons pas les dispositions voulues pour remplir les promesses que nous avons faites aux provinces, ces données statistiques qu'on ne saurait mettre en doute lui apportent la réponse.

Parlons maintenant des subventions conditionnelles, soit de l'apport du gouvernement fédéral au programme exécuté avec la participation des provinces et sous leur administration. Je donne encore une fois au chef de l'opposition l'occasion de nous dire si les propos qu'il a tenus à Québec représentent la politique du nouveau parti libéral, ou si c'est la politique qui a été révélée en janvier 1961 au congrès qui a été tenu ici à Ottawa, selon laquelle il augmenterait le montant des programmes à participation? Les subventions conditionnelles, comme je l'ai dit, ont augmenté sensiblement. En 1956-1957, elles s'élevaient à \$110,974,000. Je veux qu'on saisisse bien ces chiffres, parce que ces subventions, selon le chef de l'opposition, doivent être mises de côté; ces programmes à participation ne doivent plus exister; on les laissera disparaître graduellement; mais, s'ils disparaissent graduellement, eh bien, il n'y aura sûrement rien de graduel dans ce qui arrivera aux citoyens de ces provinces.

Quels sont les montants? En chiffres ronds, les versements ont été de 111 millions en 1956-1957 et de 550 millions en 1961-1962. Je passe maintenant aux versements accordés aux institutions provinciales. En 1956-1957, le montant a été de \$25,725,000; en 1961-1962, il était de \$44,048,000. Autrement dit, durant les quelques années où nous avons été au pouvoir, les décaissements aux postes

des subventions inconditionnelles, des subventions conditionnelles et des versements aux institutions provinciales, sont passés de \$689,352,000 à \$1,470,139,000, soit une augmentation de quelque 780 millions. L'opposition dira-t-elle qu'elle va supprimer toutes ces choses? Toutes ces modifications ont été apportées et ces avantages supplémentaires ont été assurés sans aucune augmentation de l'impôt sur le revenu.

Je passe maintenant aux programmes à participation. On a dû mal rapporter le discours que le chef de l'opposition a prononcé à Québec.

Une voix: Comme c'est votre cas.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'avais lu avec intérêt les vues exprimées lors de la réunion, tenue en janvier 1961, des petits du parti dominés par les puissants, et j'ai noté avec beaucoup d'intérêt les changements qui sont intervenus.

Maintenant, examinons un peu ce qui va se produire, si nous laissons tomber ces programmes à participation. Voici la proportion de l'ensemble des contributions fédérales versées aux provinces, dans le cadre de ces programmes. Encore une fois, je le répète, il s'agit de la proportion de toutes les contributions fédérales aux provinces. En 1956-1957, à Terre-Neuve, le pourcentage était de 26.5 p. 100; en 1961-1962, on estimait ce pourcentage à 37.7 p. 100. Pour ce qui est de l'Île du Prince-Édouard, ce pourcentage est passé de 22.3 p. 100 à 34.3 p. 100; pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, de 15.4 p. 100 à 32.9 p. 100; pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, de 29.6 à 36.8 p. 100; pour ce qui est de la province de Québec, de 13.3 p. 100 en 1956-1957, à 37.4 en 1961-1962; pour ce qui est de l'Ontario, de 11.8 p. 100 en 1956-1957, à 34.8 p. 100 aujourd'hui; pour ce qui est du Manitoba, de 21.2 p. 100 à 42 p. 100; pour ce qui est de la Saskatchewan, de 20.1 p. 100 à 38.3 p. 100; pour ce qui est de l'Alberta, de 14.1 p. 100 à 35.8 p. 100, et pour ce qui est de la Colombie-Britannique, de 22.5 p. 100 à 46.7 p. 100.

Je demanderais au chef de l'opposition si lui-même et ses tenants vont supprimer ces programmes à participation, comme il l'a affirmé dans son discours de Québec. Je lui demanderais pourquoi il a fait si rapidement volte-face, après avoir déclaré, en janvier 1961, que la politique du parti libéral était exactement l'opposé. Je continuerai à partir de là. Il me semble qu'il vaudrait la peine de comparer les déficits du budget fédéral avec l'augmentation des versements aux provinces à partir du 1^{er} avril 1957. L'apport annuel de 1957 s'est élevé à 689.4 millions de dollars.